

Un crédit de CHF 145'000.- TTC pour la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football
(DS 9-2023-47)

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports » du 3 octobre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration » du 6 octobre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. de rénover l'éclairage des terrains A et B de football.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 145'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de prendre acte qu'une subvention rétroactive de CHF 9'800.- selon le programme de la Confédération par luminaire LED sera accordée et que la commune de Confignon participera aux coûts à hauteur de CHF 41'000.-.
4. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités, dès 2024.
